

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-029

Séance du 23 mai 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE VINGT-TROIS MAI À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé : MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

OBJET : Renfort du préau des écoles : choix de l'entreprise.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine, informe l'assemblée de l'apparition d'une fente
sur le mur sud du préau de l'école qui implique des travaux assez urgents de réparation et
de renforcement du mur.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine présente le devis fourni par la SARL PROST-
BERTHAUD avec la création d'un renfort sous la fondation du mur, la fourniture et la
pose d'une armature métallique ainsi que la fourniture et mise en place de béton pour un
montant de 3 216 € TTC.

Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine précise qu'aucune autre entreprise n'a proposé
de devis.

Une exécution des travaux pendant les vacances scolaires d'été serait souhaitable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le devis de la SARL PROST BERTHAUD pour la réparation et le renforcement du mur sud du préau de l'école, pour un montant de 3 216 € TTC ;

AUTORISER M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la SARL PROST BERTHAUD pour la réparation et le renforcement du mur sud du préau de l'école, pour un montant de 3 216 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 23 mai 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

